

JORF n°0287 du 11 décembre 2019
texte n° 6

Arrêté du 27 novembre 2019 fixant au titre de l'année 2020 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense

NOR: ARMH1932837A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/11/27/ARMH1932837A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre des armées en date du 27 novembre 2019, le nombre de postes offerts aux concours externe sur titres et épreuves et interne sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense au titre de l'année 2020, dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 8 octobre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense, est fixé à 126, dont 2 postes pour le service hydrographique et océanographique de la marine.

Ces postes sont répartis par spécialité et par concours de la manière suivante :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
Achats	7	4
Aéronautique	4	2
Contrôle aérien (essais et réception)	2	1
Electrotechnique	7	4
Génie civil - études techniques	16	11
Informatique	16	11
Organisation et gestion de la production	7	5
Pyrotechnie - expertise, essais	2	2
Pyrotechnie - stockage, maintenance	2	1
Qualité	3	2
Santé sécurité environnement travail	5	4
Télécommunications	5	3
Total	76	50

Sept postes sont en outre offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.